

Audrey CEYHAN

Coach Sportif – No Siret : 831 371 513

50 impasse de Champs Puget

74370 VILLAZ

Code porte : 28469

Tel : 06.47.03.49.34

Email : aceyhan77@hotmail.com



FICHE D'INSCRIPTION

ACTIVITES 2023-2024

Renseignements adhérent :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Nom Prénom du parent pour les mineurs :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone Portable :

E-mail :

Aurez-vous besoin d'une facture ?

COURS	JOUR	HORAIRES	ABONNE MENT	TARIF
ZUMBA KIDS MATERNELLES (4-5 ans)	JEUDI	16h30-17h45		180.00 Euros
ZUMBA KIDS PRIMAIRES (6-11 ans)	MARDI	16h30-17h45		180.00 Euros
EVEIL CORPOREL (3-4 ans) <i>NEW</i>	MERCREDI	9H30-10H30		170.00 Euros
ZUMBA ADULTES	MARDI	20h30-21h30		160.00 Euros
FIT BALLON <i>NEW</i>	JEUDI	10h00-11h00		160.00 Euros
POSTURAL BALL	VENDREDI	10h15-11h15		190.00 Euros
CAF	VENDREDI	19h00-20h00		160.00 Euros
			-10% avant 5 Aout	
		TOTAL		

CONDITIONS GENERALES

Descriptif des séances

30 séances à l'année, de mi -septembre à mi-juin environ .

Pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

1 cours d'essai gratuit.

Les cours ont lieu soit dans la salle de DANSE de Villaz (au dessus de la salle des fetes), salle des fetes ou salle de motricité.

PREVOIR DES CHAUSSURES DE SPORT, une GOURDE, un TAPIS ET un BALLON suivant les cours.

Les cours enfants comprennent le trajet depuis l'école encadré par moi-même jusque la salle des fetes, Le gouter reste à la charge des familles.

Règlement

Le règlement peut se faire :

- en chèques ou espèces (voir mon adresse postale + code entrée ci-dessus)
- par virement (IBAN : FR76 4061 8802 9800 0405 6269 731).
- Il doit se faire au moment de l'inscription.

A cela s'ajoute la somme de 10€ de frais d'adhésion à l'association FJEP.

Situations Exceptionnelles

L'abonnement est non remboursable sauf situations exceptionnelles (maladie, accident..., demande de certificat médical) ou en cas de nombres insuffisant du nombre de participants.

Dans ce cas, le remboursement sera effectué au prorata des séances restantes.

Au cas où la pandémie Covid-19 se propagerait à nouveau de manière considérable et donnerait lieu à un nouveau confinement , les cours seraient maintenus et assurés en visioconférence ou par des supports vidéos. De ce fait, aucun remboursement ne serait effectué.

Responsabilité

Il est de la responsabilité de l'adhérent, de souscrire par ses propres moyens, une assurance pour la pratique de l'activité choisie ainsi qu'une assurance de responsabilité civile.

L'adhérent dégage, Madame CEYHAN Audrey, professeur de Fitness, de toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages, sans aucune exception ni réserve liées à l'entraînement et à la pratique de l'activité choisie.

Signature